## REPUBLIQUE FRANÇAISE LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

# ST BENOIT LA FORET

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL Du 25 Février 2020

L'an deux mille vingt, le vingt-cinq février à 18 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en Séance Publique, sous la présidence de Monsieur Didier GUILBAULT, Maire.

Etaient présents (12): M. Didier GUILBAULT, M. Thierry BENOIST, M. Jean-Charles CARRÉ, M. Roger AUPETIT, M. Bruno BRETAUD, Mme Sylvie JAILLOUX, M. Marc LETANNEAUX, M. André MAULAVÉ, Mme Sabrina MEYER, Mme Chantal PERIN-BESNARD, Mme Véronique SANTERRE, Mme Renée THEVES.

#### Etaient absents représentés (2) :

M. Jean-Michel CASSAGNE à M. Roger AUPETIT Mme Chantal PACHET pouvoir à Mme Sylvie JAILLOUX

Etait absente (1): Mme Delphine LESOURD

#### Mme Sabrina MEYER a été élue Secrétaire de Séance

Monsieur le Maire ouvre la séance du Conseil Municipal à dix-huit heures trente minutes, procède à l'appel nominal des élus et constate que le quorum est atteint.

Monsieur le Maire demande s'il y a des observations sur le compte-rendu du 14 Janvier 2020. En l'absence de remarque, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

#### Compte de Gestion 2019 - 037 210 008/2020 :

Le Conseil, après avoir entendu le rapport de Monsieur le Maire.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion ; VU l'instruction budgétaire et comptable M14 ;

STATUANT sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> Janvier 2019 au 31 Décembre 2019 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

STATUANT sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2019 par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

## 2. Compte Administratif 2019 - 037 210 009/2020 :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant que M. Jean-Charles CARRÉ a été désigné pour présider la séance,

Considérant que M. Didier GUILBAULT s'est retiré pour laisser la présidence à M. Jean-Charles CARRÉ pour le vote du compte administratif,

Considérant que le compte administratif 2019 présente les résultats suivants

Considérant que le compte de gestion présente les mêmes résultats,

#### Fonctionnement:

 Dépenses :
 518 526.63 €

 Recettes :
 649 569.42 €

 Excédent de Clôture :
 131 042.79 €

#### Investissement:

 Dépenses :
 166 853.88 €

 Recettes :
 112 744.53 €

Restes à réaliser (Investissement) : 108 721.37 € Besoin de financement : 191 474.70 €

## 3. Affectation des Résultats 2019 - 037 210 010/2020 :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT		
Résultat de fonctionnement		
A. Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	131 042,78	
B. Résultats antérieurs reportés ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	228 519.4	
C Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser ) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	359 562.27	
Solde d'exécution de la section d'investissement		
D. Solde d'exécution cumulé d'investissement (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	-82 753.3	
E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3) ( précédé du signe + ou - ) Besoin de financement Excédent de financement (1)	-108 721.3	
Besoin de financement F. = D. + E.	191 474.70	
AFFECTATION ≈C. = G. + H.	359 562.2	
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	191 474.7	
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	168 087.5	
DEFICIT REPORTE D 002 (4)		

## 4. Tarifs concessions funéraires - 037 210 011/2020 :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de réévaluer les tarifs des concessions funéraires.

Monsieur le Maire propose les tarifs suivants :

Concessions	Traditionnelles	Crématistes	Colombarium
15 ans	100 €	50 €	150 €
30 ans	140 €	70€	270 €
Droit de Superposition	50 €		

Ces tarifs sont applicables à partir du 01er Janvier 2020.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, arrête ces tarifs.

## 5. Divers:

La Libre Comédie: demande d'utiliser la salle des fêtes à titre gracieux pour leur spectacle du 13 Mars 2020, ce spectacle sera joué pour les écoles à 13 H 30. Après vérification, cette association est une association de la loi 1901, le prêt à titre gracieux de la salle est considéré de ce fait comme l'octroi d'une subvention. Accord à l'unanimité du prêt à titre gracieux de la salle des fêtes.

#### Pour info:

 Construction vestiaires Club House : - Marché public de la maîtrise d'œuvre : la commission d'appel d'offres s'est réunie le 18 Février demier, un dossier a été retenu.

- DETR: Attribution de la subvention au titre de la DETR pour un montant de 118 800 € soit 40 % du montant des travaux.
- Monsieur le Maire présente une synthèse du bilan d'activités 2019 du Syndicat des bassins du Négron et du Saint-Mexme. Celui-ci reste à disposition en Mairie.
- M. CARRE Jean-Charles: Les travaux d'enfouissement, route du Châtelier ont pris du retard en raison des pluies notamment. Les travaux pour la mise en place des fourreaux ont commencé chez les particuliers concernés. Des travaux d'amélioration des bermes seront réalisés en fin de chantier, lorsque les conditions météorologiques le permettront dans de bonnes conditions.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire clôture la séance à 19 H 55.

Fait à ST BENOIT LA FORET, le 26 Février 2020

La Secrétaire de séance, Sabrina MEYER Le Maire, Didier GUILBAULT